



# Les nomenclatures des besoins et des accompagnements

L'équipe qui s'occupe de la réforme SERAFIN-PH a fait deux nomenclatures.

Une nomenclature c'est un dictionnaire.

Ces nomenclatures listent les besoins des personnes handicapées et les accompagnements.



Ce document est écrit en Facile À Lire et à Comprendre. Le Facile À Lire et à Comprendre est une méthode qui rend les informations accessibles à tous.



### Qu'est-ce que la réforme SERAFIN-PH?

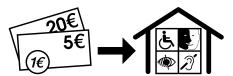
Il y a une réforme en cours. Cette réforme s'appelle SERAFIN-PH.



La réforme SERAFIN-PH concerne les établissements et les services pour les enfants et les adultes handicapés.



Les établissements et les services reçoivent de l'argent pour accompagner les personnes handicapées.



Après la réforme l'argent va être donné autrement aux établissements et aux services.



L'argent va être donné selon l'établissement ou le service.

L'argent va aussi être donné selon les besoins des personnes accompagnées dans l'établissement ou le service.



L'établissement ou le service répond aux besoins des personnes en faisant des accompagnements.



Avant la réforme SERAFIN-PH il n'y avait pas de définition des besoins et des accompagnements.



Une définition est une explication.

Tout le monde doit être d'accord sur la définition et la liste des besoins des personnes handicapées.

Tout le monde doit être aussi d'accord sur la définition et la liste des accompagnements.

### L'équipe qui s'occupe de la réforme SERAFIN-PH a fait deux nomenclatures

Une nomenclature c'est un dictionnaire.



Grâce à ces nomenclatures tout le monde parle de la même chose.

Dans ces nomenclatures il y a la liste et la définition de tous les besoins des personnes handicapées.



Il y a aussi la liste et la définition de tous les accompagnements faits par les établissements et services.



Ces nomenclatures sont utilisées pour faire la réforme SERAFIN-PH.



Par exemple, pour faire des études pour faire la réforme.

Ces nomenclatures peuvent aussi être utilisées dans les établissements et services.

Par exemple, certains établissements et services utilisent les nomenclatures pour décrire les besoins des personnes handicapées. Certains établissements et services utilisent les nomenclatures pour faire les projets d'accompagnement des personnes handicapées.



Un projet d'accompagnement explique les besoins et les souhaits de la personne handicapée.

Le projet d'accompagnement dépend de la personne. Il est réalisé avec un professionnel.



Voici la liste des besoins des personnes handicapées et des accompagnements.



### La nomenclature des besoins

Les personnes handicapées peuvent avoir des besoins.

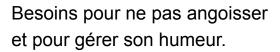
Voici la nomenclature des besoins.

Dans cette nomenclature, il y a la liste des besoins.

Chaque besoin a un numéro pour permettre aux professionnels de se retrouver dans la nomenclature.

#### 1.1 Besoins de santé

■ 1.1.1.1 Besoins pour réfléchir et pour prendre des décisions.



Besoins pour ne pas perdre la mémoire.

Besoins pour ne pas trembler, pour ne pas être paralysé et pour ne pas avoir de fourmillements.

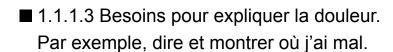






- voir
- entendre
- sentir les odeurs
- toucher
- goûter.

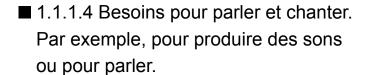
Par exemple, avoir des lunettes pour voir ou avoir un appareil auditif pour entendre.



Besoin pour faire diminuer la douleur.

Besoin pour évaluer la douleur.

Par exemple, dire la douleur sur une échelle de 1 à 10.



Besoins de soins pour la bouche, les gencives, les dents et la langue.

Par exemple, besoins pour soigner sa bouche.











#### Suite de la nomenclature des besoins

■ 1.1.1.5 Besoins pour surveiller son cœur.

Par exemple, besoins pour soigner son cœur, ses veines et ses artères.



Les veines et artères sont comme des tuyaux pour faire circuler le sang.

Besoins pour soigner son sang.

Par exemple, prendre un médicament avec du fer.

Besoins pour se défendre contre les maladies.

Besoins pour respirer ou pour souffler.

Par exemple, pour soigner ou surveiller son asthme.

L'asthme est une maladie qui peut empêcher de respirer normalement.

■ 1.1.1.6 Besoins pour bien manger,
 bien digérer et bien éliminer.
 Par exemple, pour bien digérer ce qu'on mange.

Besoins pour s'hydrater.

Par exemple, boire de l'eau.

Besoins pour baisser son cholestérol. Le cholestérol, c'est quand

on a trop de gras dans le sang.

Besoins pour équilibrer son organisme.

Par exemple, soigner son diabète.

Le diabète, c'est quand

on a beaucoup de sucre dans le sang.



- 1.1.1.7 Besoins pour uriner.

  Et besoins pour avoir des enfants.
- 1.1.1.8 Besoins pour utiliser son corps.

Par exemple, pour :

- tourner la tête
- bouger les bras et les jambes
- ou se pencher.



Par exemple, quand:

- on perd ses cheveux
- on se gratte
- on a des boutons.

Par exemple, quand la peau devient blanche ou rouge.

Par exemple, quand on a des boutons.

■ 1.1.1.10 Besoins pour aller bien et éviter les maladies. Par exemple, prendre un rendez-vous chez le médecin quand on a de la fièvre.

Par exemple, aller chez le dentiste tous les ans.

Par exemple, aller se faire dépister pour le cancer du sein. Se faire dépister c'est vérifier si on est malade ou pas.







#### Suite de la nomenclature des besoins

### 1.2 Besoins pour l'autonomie

■ 1.2.1.1 Besoins dans la vie de tous les jours. Par exemple, pour se laver ou manger.



- 1.2.1.2 Besoins pour communiquer.
  - Par exemple, pour :
  - parler avec les autres
  - utiliser un appareil auditif pour communiquer avec d'autres personnes.



- 1.2.1.3 Besoins pour bouger son corps.
  - Par exemple, pour :
  - marcher ou se déplacer
  - porter et bouger des objets.



- 1.2.1.4 Besoins pour prendre des décisions adaptées pour sa sécurité.
  - Par exemple, ne pas se mettre en danger ou mettre en danger les autres personnes. Par exemple, faire attention pour traverser la route.



#### 1.3 Besoins pour la participation sociale

■ 1.3.1.1 Besoins pour accéder à ses droits. Par exemple, pour voter ou faire du bénévolat.



■ 1.3.2.1 Besoins pour vivre dans un logement. Par exemple, pour obtenir un logement ou pour meubler son logement.



■ 1.3.2.2 Besoins pour faire les tâches de la vie quotidienne.

Par exemple, pour faire:

- les courses ou les repas
- le ménage ou laver son linge.
- 1.3.3.1 Besoins pour vivre sa vie d'élève ou d'étudiant. Par exemple, pour aller à l'école ou à l'université.

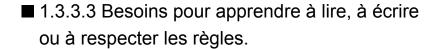




■ 1.3.3.2 Besoins pour travailler et avoir un emploi.

Par exemple, pour :

- faire une formation professionnelle
- obtenir, garder ou quitter un emploi.



Besoins pour utiliser ses connaissances. Par exemple, pour lire ou pour calculer.





#### Suite de la nomenclature des besoins

■ 1.3.3.4 Besoins pour vivre sa vie personnelle. Par exemple, pour vivre sa vie de famille ou sa vie de couple ou pour être parent.



 ■ 1.3.3.5 Besoins pour représenter et aider d'autres personnes.
 Par exemple, pour aider les autres à se déplacer, à communiquer ou à bien manger.



■ 1.3.4.1 Besoins pour participer à la vie sociale.
 Par exemple, pour avoir des loisirs ou faire du sport.
 Par exemple, pour partir en vacances ou se faire des amis.



■ 1.3.4.2 Besoins pour utiliser les transports.

Par exemple, pour prendre le bus
ou conduire une voiture.



■ 1.3.5.1 Besoins pour se débrouiller seul. Par exemple, pour gérer son argent ou pour faire une demande à la MDPH. La MDPH est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.



### La nomenclature des accompagnements

Les personnes handicapées peuvent recevoir des accompagnements.

Les accompagnements aident les personnes handicapées pour leurs besoins.

Voici la nomenclature des accompagnements.

Cette nomenclature liste les soins et les accompagnements.

Chaque accompagnement a un numéro pour permettre aux professionnels de se retrouver dans la nomenclature.

### 2.1 Accompagnement pour la santé

- 2.1.1.1 Recevoir des soins médicaux.
- 2.1.1.2 Recevoir des soins infirmiers.
- 2.1.1.3 Recevoir une aide psychologique.
- 2.1.1.4 Avoir des médicaments dans l'établissement ou le service.
- 2.1.2.1 Avoir de la rééducation.











#### Suite de la nomenclature des accompagnements

#### 2.2 Accompagnement à l'autonomie

■ 2.2.1.1 Accompagnement dans la vie de tous les jours. Par exemple pour se laver ou s'habiller.



■ 2.2.1.2 Accompagnement pour la communication. Par exemple obtenir une information en langue des signes.



 2.2.1.3 Accompagnement pour prendre des décisions adaptées pour sa sécurité.
 Par exemple savoir faire attention quand on va sur internet.



#### 2.3 Accompagnement pour la participation sociale

### 2.3.1 Accompagnement pour exercer ses droits

■ 2.3.1.1 Accompagnement pour réfléchir et construire son projet personnalisé.



■ 2.3.1.2 Accompagnement pour exercer ses droits et ses libertés.

Par exemple, pour :

- voter ou pouvoir pratiquer sa religion
- savoir protéger son intimité et l'intimité des autres
- participer au CVS, le Conseil de la Vie Sociale.



#### 2.3.2 Accompagnement pour le logement

- 2.3.2.1 Accompagnement pour trouver un logement adapté à ses besoins et vivre dans ce logement.
- 2.3.2.2 Accompagnement pour entretenir le logement.



### 2.3.3 Accompagnement pour l'éducation, la formation et le travail

■ 2.3.3.1 Accompagnement pour mener sa vie d'élève.



- 2.3.3.2 Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle.
- 2.3.3.3 Accompagnement pour mener sa vie professionnelle.



- 2.3.3.4 Accompagnement pour faire des activités dans l'établissement.
- 2.3.3.5 Accompagnement pour vivre sa vie. Par exemple, pour vivre sa vie familiale ou sa vie affective et sexuelle.



- 2.3.3.6 Accompagnement pour représenter les autres :
  - Être un élu.
     Par exemple dans une association ou dans une mairie.
  - Représenter et aider d'autres personnes handicapées.





### Suite de la nomenclature des accompagnements

### 2.3.4 Accompagnement pour développer sa vie sociale

■ 2.3.4.1 Accompagnement pour gérer les relations avec les proches et les voisins.



■ 2.3.4.2 Accompagnement pour participer aux activités sociales et aux activités de loisirs.



■ 2.3.4.3 Accompagnement pour développer son autonomie dans les déplacements.



#### 2.3.5 Accompagnement pour savoir se débrouiller seul

2.3.5.1 Accompagnement pour demander une aide, par exemple à la MDPH, pour avoir l'AAH.
L'AAH c'est l'Allocation aux Adultes Handicapés.



■ 2.3.5.2 Accompagnement pour savoir utiliser son argent.



 ■ 2.3.5.3 Être informé et conseillé sur les mesures de protection des adultes.
 Par exemple la tutelle ou la curatelle.



### 2.4 La coordination renforcée avec plusieurs partenaires pour bien accompagner

La coordination renforcée est utilisée quand la situation est compliquée. Par exemple, c'est quand les professionnels de différentes structures parlent de la situation et organisent les accompagnements.

### La nomenclature liste aussi ce qu'il faut pour faire fonctionner les établissements et les services.

Pour accompagner et accueillir les personnes handicapées, les établissements et services doivent avoir du matériel et des professionnels.

Il faut aussi du matériel adapté pour les personnes handicapées.

Voici la liste de ce qu'il faut pour faire fonctionner les établissements et les services.

3.1 Dans les établissements et les services, il y a des professionnels qui permettent à l'établissement ou au service de fonctionner.

#### Par exemple:

- un directeur
- des secrétaires
- des comptables.



### 3.1.1 Dans un établissement ou un service, il faut :

- recruter les professionnels
- faire les paies des professionnels et des travailleurs d'ESAT.



### 3.1.2 Il faut aussi gérer le budget de l'établissement ou du service

#### Par exemple :

- faire le budget
- payer les factures.



### Suite de la liste de ce qu'il faut pour faire fonctionner un établissement ou un service

Dans les établissements et les services, il y a des professionnels qui font des tâches administratives.

Par exemple, ces professionnels répondent au téléphone ou accueillent les personnes handicapées et les visiteurs.



### 3.1.3 Il y a d'autres professionnels qui s'occupent de la communication

La communication ça veut dire faire connaître l'établissement ou le service à l'extérieur.

Ça veut dire aussi informer les usagers sur le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Par exemple, ces professionnels font :

- le site internet de l'établissement ou du service
- le projet d'établissement
- le livret d'accueil.

D'autres professionnels s'occupent de l'informatique.

#### Par exemple:

- acheter et réparer le matériel informatique
- garantir le secret professionnel.





## 3.1.4 L'établissement ou le service doit assurer la sécurité des personnes accompagnées et des professionnels

L'établissement ou le service doit aussi assurer la qualité des accompagnements.

Pour assurer la qualité des accompagnements il faut par exemple :

- échanger sur les accompagnements
- former les professionnels
- faire des évaluations.

Une évaluation c'est vérifier que l'accompagnement convient aux personnes accompagnées.

## 3.1.5 L'établissement ou le service travaille avec d'autres structures ou professionnels pour accompagner les personnes handicapées

Par exemple,

l'établissement ou le service travaille avec :

- des médecins
- des infirmiers
- des kinés
- des écoles.

L'établissement ou le service explique ce qu'il fait.

L'établissement ou le service partage son expérience.







### Suite de la liste de ce qu'il faut pour faire fonctionner un établissement ou un service

Par exemple,

les professionnels de l'établissement ou du service vont dans les crèches et dans les écoles pour informer sur le handicap.



Par exemple,

les professionnels de l'établissement ou du service vont dans d'autres structures pour former les professionnels.



Par exemple,

l'établissement ou le service prête son matériel à d'autres structures.



3.2 Pour accueillir et accompagner les personnes, il faut du matériel et prendre soin du matériel

### 3.2.1 Il faut des locaux et du matériel pour accompagner les personnes handicapées



 3.2.1.1 Dans certains établissements, il faut des locaux pour héberger les personnes handicapées.
 Par exemple, dans les foyers de vie ou dans les IME.
 Un IME est un Institut Médico-Éducatif.





■ 3.2.1.2 Dans les établissements et les services il faut des locaux.

Ces locaux servent à recevoir et à accompagner les personnes handicapées pendant la journée.



■ 3.2.1.3 Dans certains établissements et services, il faut des locaux pour soigner les personnes handicapées.



■ 3.2.1.4 Dans les établissements et les services, il faut des bureaux pour les professionnels qui n'accompagnent pas les personnes handicapées. Par exemple, pour le directeur de l'établissement ou du service.



■ 3.2.1.5 Il faut prendre soin des locaux et du matériel de l'établissement ou du service.

Par exemple, il faut :

- nettoyer l'établissement
- réparer le matériel
- tondre la pelouse.





### 3.2.2 Des personnes handicapées mangent dans les établissements

Dans ces établissements, il faut :

- acheter
- préparer
- et servir les repas.



### 3.2.3 Des personnes handicapées sont logées dans des établissements

Dans ces établissements, il faut laver :

- le linge des personnes handicapées
- le linge de maison.

Par exemple : les draps, les serviettes, les nappes de l'établissement.

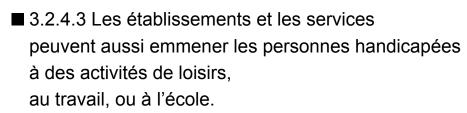


### 3.2.4 Les établissements et les services transportent les personnes handicapées

- 3.2.4.1 Les établissements et les services peuvent transporter les personnes handicapées du domicile à l'établissement ou au service.
- 3.2.4.2 Les établissements et les services peuvent emmener les personnes handicapées à des rendez-vous médicaux.

Par exemple:

- à l'hôpital
- chez le médecin
- chez le kiné.



Par exemple:

- au sport
- au cinéma
- à la piscine
- chez leur famille.





### 3.2.5 Les établissements transportent ou font transporter des marchandises pour les repas et le linge

Par exemple, certains établissements se font livrer les repas des résidents.



D'autres établissements se font livrer les aliments pour préparer les repas des résidents.

Par exemple, des établissements transportent le linge sale pour le faire nettoyer.









## Pour contacter l'équipe de la réforme SERAFIN-PH vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : serafin-ph@cnsa.fr



Des informations en Facile À Lire et à Comprendre sont disponibles sur les sites internet de la CNSA :

https://www.cnsa.fr/des-articles-en-facile-a-lire-et-a-comprendre https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/facile-a-lire-et-a-comprendre



